

COMPTE RENDU DE REUNION DU 29 JUILLET 2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt-neuf juillet à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de LIVET ET GAVET s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes de Rioupéroux, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur DUPONT Gilbert, le Maire.

Présents :

Messieurs DUPONT Gilbert, BLETON Alain, BLANQUAERT Jean-Luc, BENDI Eddine, LAMOTTE, Frank KUNG Jean Marc, VANHAY Xavier

Mesdames, , CLARET Paulette, DECONINCK Aurélie, KEBAILI Caroline, , ZANELLA Muriel

Absents : Laetitia KLINGLER, LIBERA Robin, GANDOLFE Christine, MILLAN Mélanie

Pouvoirs : LIBERA Robin à BLETON Alain, GANDOLFE Christine à KEBAILI Caroline, MILLAN Mélanie à LAMOTTE Frank

Secrétaire de séance : Aurélie DECONINCK

DEMANDE REVISION DU MONTANT DE LA SUBVENTION AUX SAPEURS POMPIERS DE LIVET ET GAVET

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier concernant la demande de révision du montant de la subvention attribué pour 2021 pour les sapeurs-pompiers de la Commune. Le Conseil Municipal, décide d'allouer la subvention à l'unanimité de :

- Amicale des Sapeurs-Pompiers d'un montant de : **2 080 €**

DEMANDE DE NUMEROS DE RUE A GAVET

Monsieur le Maire donne lecture à l'Assemblée du courrier de Monsieur et Mme GANUCHAUD, Monsieur FOURGOUX et Mme AGOEFF demandant l'attribution de deux nouveaux numéros, à la rue du stade, à Gavet.

Le Conseil Municipal, attribue :

- 1 rue du stade, pour la maison de M et Mme GANUCHAUD
- 3 rue du stade, pour la maison de M FOURGOUX et Mme AGOEFF

CONVENTION DE FINANCEMENT PAR EDF – TRAVAUX DE DEVOIEMENT DE LA CANALISATION D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DU HAMEAU DES PONANTS

Monsieur le Maire donne connaissance au conseil municipal de la convention de financement par EDF des travaux de dévoiement de la canalisation d'alimentation en eau potable du hameau des ponants. La convention ci jointe a pour objet de définir entre les parties, les modalités de financement et de la réalisation des travaux pour dévoyer la canalisation d'eau potable qui traverse le barrage de Rioupéroux pour alimenter le hameau des ponants. Le conseil municipal accepte la convention.

AVIS CONCERNANT LA MISE EN PLACE D'UNE INSTALLATION DE STOCKAGE DE DECHETS INERTES PAR LA SOCIETE MUFADO SUR RIOUPEROUX

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal de l'arrêté préfectoral N° DDPP-IC-05-17 du 31 mai 2021 portant ouverture d'une consultation du public sur la demande d'enregistrement présentée par la société MYFADO, dont le siège social se situe 8 avenue de la Muzelle 38860 Les deux Alpes en vue de mettre en place une installation de stockage de déchets inertes, 270 000 tonnes sur une superficie de 42 544 m², sur la commune de Livet et Gavet.

Suite à la consultation publique du lundi 21 juin 2021 à 9h00 au mardi 20 juillet 2021 à 12h00 inclus, le conseil Municipal doit formuler un avis sur cette demande d'enregistrement.

Le Conseil municipal, déclare être contre le projet pour les motifs suivants : 1 abstention et 13 contre le projet.

- Déchets au centre de la Commune.
- Bruit (concasseurs)
- Poussière
- Pollution visuelle
- Danger avec les camions, risque d'accident plus important
- Qui va contrôler la qualité et quantités de déchets
- Qui garantit la durée de l'activité.
- Préjudice de l'ensemble des travaux trop long.
- Qui garantit l'urbanisation des terrains.
- Restaurant, musée, habitations près du site.

TE 38 – TRAVAUX SUR RESEAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC - LA SALINIERE

Monsieur le Maire donne connaissance des travaux sur la Salinière sur les réseaux d'éclairage public à la salinière.

TE38 - TRAVAUX SUR RESEAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC

Sur la base d'une étude sommaire réalisée en lien avec les élus, les montants prévisionnels sont les suivants :

1 - le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à :	28 548 €
2 - le montant total de financement externe serait de :	8 406 €
3 - la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage de TE38 s'élève à :	884 €
4 - la contribution aux investissements s'élèverait à environ :	19 258 €

Afin de permettre à TE38 de lancer la consultation des entreprises, il convient de :

- prendre acte de l'avant-projet et du plan de financement initiaux,
 - prendre acte de l'appel de contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage de TE38.
- LE CONSEIL**, ayant entendu cet exposé,

1 - **PREND ACTE** de l'avant-projet et du plan de financement prévisionnels de l'opération :

Prix de revient prévisionnel :	28 548 €
Financements externes :	8 406 €
Participation prévisionnelle :	20 142 €
<i>(frais TE38 + contribution aux investissements)</i>	

2 - **PREND ACTE** de la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage de TE38 pour 884 €

TE 38 – TRAVAUX SUR RESEAUX DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE LA SALINIERE

Monsieur le Maire donne connaissance des travaux sur la Salinière sur les réseaux de distribution publique d'électricité.

TE38 - TRAVAUX SUR RESEAUX DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE

Sur la base d'une étude sommaire réalisée en lien avec les élus et le concessionnaire ENEDIS, les montants prévisionnels sont les suivants :

1 - le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à :	206 811 €
2 - le montant total de financement externe serait de :	154 743 €
3 - la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage de TE38 s'élève à :	0 €
4 - la contribution aux investissements s'élèverait à environ :	52 068 €

Afin de permettre à TE38 de lancer la réalisation des études d'exécution par le maître d'œuvre, il convient de :

- prendre acte de l'avant-projet et du plan de financement initiaux, étant précisé qu'après études et avant tout démarrage de travaux, ils seront à nouveau présentés ;
- prendre acte de l'appel de contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage de TE38.

LE CONSEIL, ayant entendu cet exposé,

1 - **PREND ACTE** de l'avant-projet et du plan de financement prévisionnels de l'opération :

Prix de revient prévisionnel : 206 811 €

Financements externes : 154 743 €

Participation prévisionnelle : 52 068 €

(frais TE38 + contribution aux investissements)

2 - **PREND ACTE** de la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage de TE38 pour 0 €

TE38 - TRAVAUX SUR RESEAU FRANCE TELECOM

Sur la base d'une étude sommaire réalisée en lien avec les élus et l'opérateur France Télécom, les montants prévisionnels sont les suivants :

1 - le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à :	37 292 €
2 - le montant total de financement externe serait de :	3 600 €
3 - la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage de TE38 s'élève à :	1 776 €
4 - la contribution aux investissements s'élèverait à environ :	31 916 €

Afin de permettre à TE38 de lancer la réalisation des études d'exécution par le maître d'œuvre, il convient de :

- prendre acte de l'avant-projet et du plan de financement initiaux, étant précisé qu'après études et avant tout démarrage de travaux, ils seront à nouveau présentés ;
- prendre acte de l'appel de contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage de TE38.

LE CONSEIL, entendu cet exposé,

1 - **PREND ACTE** de l'avant-projet et du plan de financement prévisionnels de l'opération :

Prix de revient prévisionnel : 37 292 €

Financements externes : 3 600 €

Participation prévisionnelle : 33 692 €

(frais TE38 + contribution aux investissements)

2 - **PREND ACTE** de la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage de TE38 pour 1 776 €

DEMANDE ACHAT TERRAIN FOUQUE FRANCOIS PARCELLE AB 0101

Monsieur le Maire donne lecture à l'Assemblée du courrier de Monsieur FOUQUE François, en réponse de sa demande d'achat de terrain (délibération N° 2021-03-21 du 15 juin 2021) souhaitant toujours acheter la parcelle AB 0103 d'une superficie de 810 m², qui longe une partie de son terrain, mais à un autre prix car cette parcelle est non construction (risque de chutes de pierres). Le Conseil Municipal, accepte de revoir le prix de vente du terrain AB 0101 à Monsieur FOUQUE François et propose de vendre le terrain AB 0101 à Monsieur FOUQUE François au prix de 1 000 €, l'ensemble des frais afférents à ladite vente, y compris les frais de bornage et formalités cadastrales liés à la division de la parcelle seront à la charge de l'acquéreur

Le 02 août 2021
Le Maire
Gilbert DUPONT



